

Procès-verbal Assemblée Générale Ordinaire du 6 février 2018

Association LES AVESNOISERIES
Adresse Hôtel de Ville. 59440 Avesnes-sur-Helpe

Le mardi 6 février 2018, à 19h, les membres de l'association LES AVESNOISERIES se sont réunis à l'hôtel de ville d'Avesnes-sur-Helpe en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. Olivier GRIFFART, vice-président de l'association. M. Philippe Hot a été désigné secrétaire de séance

Aucun quorum n'étant exigé dans les statuts de l'association, l'Assemblée a donc pu valablement délibérer.

L'ordre du jour a été rappelé par le vice Président :

Rapport moral et d'activités de l'exercice 2017
Rapport financier (bilan et compte de résultat) de l'exercice 2017
Approbation du montant de la cotisation annuelle (1€ pour les moins de 12 ans et 7€ pour les plus de 12 ans)
Approbation du projet Floyon 2019 et de son budget prévisionnel

A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Rapport moral et d'activités de l'exercice 2017

L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés

Rapport financier (bilan et compte de résultat) de l'exercice 2017

L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés

Approbation du montant de la cotisation annuelle (1€ pour les moins de 12 ans et 7€ pour les plus de 12 ans)

L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés

Approbation du projet Floyon 2019 et du budget prévisionnel

L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30

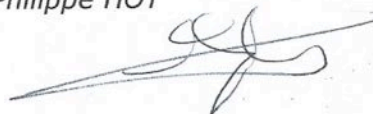
Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Avesnes-sur-Helpe, le 06/02/2018

Le Président de séance
Olivier GRIFFART



Le Secrétaire de séance
Philippe HOT



Association LES AVESNOISERIES
Association Sans But Lucratif loi 1901
Hôtel de ville. 59440 Avesnes-sur-helpe

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à l'hôtel de ville d'Avesnes-sur-Helpe le 06 / 02 / 2018 à 20 h30

Le président de séance chargé de présider la séance est Monsieur Olivier GRIFFART, vice-président de l'association. Le secrétaire chargé de la rédaction du procès-verbal est Monsieur Philippe HOT

Présents et procurations: cf liste d'émargement en annexe

Après avoir vérifié les procurations et constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger (pas de quorum de présence requis dans les statuts) le vice-président ouvre la séance à 20h30

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

Le vice-président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- 1/ Modifications statutaires : présentation et approbation des nouveaux statuts modifiés
- 2/ Désignation d'un bureau de coordination et de son Président

Résolutions

Modification des statuts

Le conseil d'administration propose les modifications des statuts suivantes (cf nouveaux statuts en annexe)

L'assemblée générale décide d'approuver les modifications proposées à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

Désignation d'un bureau de coordination et de son Président

Señon les nouveaux statuts adoptés, l'assemblée générale décide d'élire la liste suivante comme membres du bureau de coordination:

DESENNE Jean-Claude
GRIFFART Olivier
HOT Catherine
HOT Philippe
LEBRUN Emanuela
LOCMANE Josette
LOCMANE Max
TONDEUR Jérémie

et comme Président de l'association Les Avesnoiseries, M. Gabriel LEBRUN, 19 av des Hautes Bruyères. 94800 VILLEJUIF né à GLAGEON le 21/03/1962

L'assemblée générale décide d'approuver les modifications proposées à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et le secrétaire.

Fait à AVESNES-SUR-HELPE

Le 06/02/2018

Le vice- président
Olivier GRIFFART

Le secrétaire
Philippe HOT

